

Noms de domaine : les dix types de litiges possibles

**Par Marie-Anne Gallot Le Lorier
(Avocat à la Cour, département Droit des créations, SCP Lafarge
Flecheux Campana Le Blevenec)**

Par le [Journal du Net](#) (Benchmark Group)

URL : <http://www.journaldunet.com/rubrique/gouvernance/gouvernance021217.shtml>

Droits d'auteurs, marques, dénominations sociales, noms commerciaux et enseignes doivent aujourd'hui accueillir un nouveau venu : le nom de domaine qui constitue à leur côté un signe distinctif. Les juges ont déjà été amenés à trancher plusieurs types de litiges classés aujourd'hui en dix catégories. Les voici présentées chronologiquement, au travers de jurisprudences.

Noms de domaine : les dix types de litiges connus			
Type de litige	Solution judiciaire	Référence de la décision	Exemple(s) de nom(s) de domaine concerné(s)
1. Enregistrement d'un nom de domaine antérieur à un dépôt de marque	Le nom de domaine l'emporte. La marque a été déclarée nulle pour indisponibilité du signe.	TGI Le Mans, Microcaz / Oceanet et SFDI (29/6/1999)	Oceanet.fr et oceanet.tm.fr
2. Enregistrement d'un nom de domaine par rapport à une marque antérieure	La marque prévaut si elle porte :		
	- sur un produit ou service diffusé sur le même vecteur de communication	TGI Bordeaux, Sapeso / Atlantel (22 /7/1996). TGI Paris, Société de Conception de presse / Netglobal Stratégie, SA Andco, Créanet (30 /6/2000)	Atlantel.com ntrevuex.com
	- sur un produit ou service de contenu similaire	TGI Nanterre, Publications Bonnier/ Saveurs et Senteurs créations (21/1/2002)	saveurs.com
	Sauf si...		
	...la marque est notoire, il n'y a pas alors de recours à ce critère de spécialité	TGI Nanterre, ord.référé, SA L'Oreal / consorts Sabouzakhm et autres (16/9/1999). TGI Nanterre, ord. référé, Les Trois Suisses Fr., ANC 3.S.Helline, Redcats, La Redoute, Quelle La Source / Axinet Communication, F.G, E.G et J.G (31/1/2000)	vichy.com 3-suissees.com la-redoute.org
	Mais...		

	...le juge tient parfois compte à la fois de la spécialité et de la notoriété de la marque	Cour d'Appel Paris, SA Alice /SNC Alice (4/12/1998). TGI Nanterre, ord. référé, SA Suez Lyonnaise des Eaux / Société Global Link Ltd (26/3/2001). TGI Paris, ord. référé ANPE/ 7ways (13/9/2001)	alice.fr suez.com anpe.com
3. Enregistrement d'un nom de domaine par rapport à une dénomination sociale antérieure	La dénomination sociale prévaut : l'enregistrement constitue une faute	T. commerce Paris, ordon. référé, AV Internet Solutions Limited / M.R.P et Sarl Adar Web (28/1/2000)	Altavista.fr
	Il y a faute et mesure de radiation sous astreinte en cas de risque de confusion résultant de l'identité des noms, des activités, de la notoriété du nom	TGI Paris, No Problemo / Capitale Studio et COMFM (27/6/2000)	noproblemo.com
	Il y a acte de concurrence déloyale entraînant un détournement de clientèle préjudiciable du fait de l'identité des activités des parties (jeux et loteries)	TGI Paris, ordon. Référé, Koodpo.com / Vincent P et Directinet (27/7/2000)	koodpot.com
4. Enregistrement d'un nom de domaine au regard d'un nom patronymique	Le nom patronymique, droit de la personnalité, prévaut : il ne peut être repris comme nom de domaine	TGI Nanterre, Affaire Amélie Mauresmo (13/3/2000)	moresmo.com
5. Enregistrement d'un nom de domaine au regard des droits d'auteurs	Le droit d'auteur prévaut dès lors que l'originalité a été démontrée	TGI Nanterre, Vincent / Société Production du téléphone (20/9/2000)	Ecran-noir.com Ecrannoir.com Ecran-noir.org Ecrannoir.org Ecran-noir.net Ecrannoir.net
6. Enregistrement d'un nom de domaine par un distributeur	Le distributeur, bénéficiaire d'une licence d'usage de la marque, ne peut enregistrer la marque comme nom de domaine	TGI Nanterre, Sony corporation et Sony France / Alifax (20/3/2000)	espace-sony.com alifax-espace-sony.com
	Mais, en sens inverse, le distributeur peut enregistrer et utiliser un nom de domaine incorporant la marque s'il n'utilise pas son site, ce qui engendrerait la confusion	Décision d'arbitrage du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, Société Chantelle / Marvin Anhalt (20/12/2001)	chantellebra.com chantellebras.com
7. Enregistrement d'un terme	Le terme générique l'emporte : l'appropriation d'un terme générique peut créer une confusion : "avocat-Toulouse.com" fait croire qu'il représente toute la profession et viole	Cour d'Appel Toulouse, M. X / Conseil de l'ordre des avocats de Toulouse	avocat-toulouse.com

générique en nom de domaine	le RI du Barreau, ne comportant pas le nom de l'avocat ou de sa structure professionnelle	(15/2/2001)	
8. Enregistrement d'un nom de domaine d'un site polémique par rapport à une marque antérieure	La reprise de la marque a été autorisée dans le nom de domaine au titre de la liberté d'expression, "jeboycottedanone.com" ne permettant aucun risque de confusion, mais non au sein du site lui-même	TGI Paris, ordon. référé Danone / Réseau Voltaire, société Gandi et V. Lacambre (14/5/2001)	jeboycottedanone.net
9. Enregistrement d'un nom de domaine par dessus un autre nom de domaine	Le 1er enregistrement l'emporte au titre de la règle " 1er arrivé, 1er servi " sauf en cas de fraude : le 2° enregistrement crée un trouble manifestement illicite s'il y a risque de confusion dans l'esprit du public	TGI Lille, ordon. référé, Association Le commerce du bois / M. P (10/7/2001)	bois-tropicaux.com boistropicaux.com
10. Enregistrement d'un nom de domaine par rapport à un code télématique antérieur	Le nom de domaine l'emporte : le titulaire du code télématique ne peut s'opposer à l'enregistrement du nom de domaine identique s'il ne détient aucun droit sur la marque	TGI Paris, Ferrari et Cie / Anakine Communication (7/9/2001)	Adjudic.com et 36-17Adjudic

Tribune publiée par [Rédaction](#) le 17/12/2002